



15ème législature

Question N° : 31951	De M. Raphaël Gauvain (La République en Marche - Saône-et-Loire)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur		Ministère attributaire > Intérieur
Rubrique > animaux	Tête d'analyse > Vague ignoble de mutilations de chevaux	Analyse > Vague ignoble de mutilations de chevaux.
Question publiée au JO le : 01/09/2020 Réponse publiée au JO le : 03/11/2020 page : 7825		

Texte de la question

M. Raphaël Gauvain attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les actes de mutilations dont ont été victimes de nombreux chevaux. Œil arraché, organes sexuels sectionnés, oreilles coupées, les scènes sont dignes de films d'horreur. Au total, plus d'une vingtaine d'équidés ont été massacrés à travers la France. Le phénomène s'accélère. Ces actes qui constituent de la pure cruauté, ont créé à juste titre une grande inquiétude chez les propriétaires, amenant certains à investir notamment dans des moyens de vidéo-surveillance. Il souhaite savoir si des mesures ont été mis en place pour lutter contre cette vague de violence alors que le code pénal de par son article 521-1, punit toute personne commettant un acte de cruauté ou de maltraitance sur un animal d'une peine de prison pouvant aller jusqu'à deux ans d'emprisonnement et d'une amende de 30 000 euros.

Texte de la réponse

La cruauté et la maltraitance envers les animaux sont des sujets sensibles qui conduisent la gendarmerie à agir avec détermination et fermeté. La forte médiatisation du phénomène de mutilations pouvant être suivie de mort visant des équidés a entraîné une hausse du nombre de faits enregistrés sur le territoire national. Ce phénomène s'est particulièrement aggravé durant l'été. Ainsi, à la mi-septembre 2020, plus de 270 faits ont été constatés par la gendarmerie nationale. Une analyse croisée, réalisée par des vétérinaires et l'institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale, permet d'affirmer que près de la moitié de ces faits ont pour origine des causes naturelles (blessures accidentelles, mort naturelle, charognards, etc.). Il n'en demeure pas moins qu'une grande part de ces actes relève de la main de l'homme. L'office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) reste attentif à ces situations et propose son appui dans le cadre d'affaires sérieuses particulièrement graves et d'ampleur nationale ou internationale. Un exemple récent souligne le travail d'analyse et de coordination mené par la gendarmerie nationale dans la lutte contre les maltraitances envers les animaux. En mai 2020, la région de gendarmerie de Picardie constate deux cas inquiétants d'actes de cruauté envers des chevaux. Deux chevaux sont retrouvés morts, les oreilles sectionnées. Le groupement de l'Aisne effectue les premiers rapprochements et révèle que six autres cas similaires de chevaux tués ou blessés par objet tranchant, dont trois cas d'oreille coupée, ont été perpétrés sur le territoire national. Ces faits s'étendent géographiquement du Grand-Est à la Vendée. Face à cette pluralité des modes opératoires, la diversité des atteintes et des territoires touchés, la gendarmerie a immédiatement mobilisé l'ensemble de ses moyens et assure un suivi national sous la coordination de la sous-direction de la police judiciaire (SDPJ), en lien avec l'OCLAESP et le service central du renseignement criminel. Le 25 août 2020, l'augmentation sensible des cas a conduit la gendarmerie à engager une opération nationale. Instituée au niveau de la direction générale de la gendarmerie nationale et animée par le bureau



de l'animation et de la coordination judiciaire de la SDPJ. Cette opération a pour mission de promouvoir les actions de prévention, d'animer le recueil du renseignement et de coordonner les investigations. En termes de prévention, de nombreux échanges ont été organisés avec les différentes fédérations équestres, en lien avec les propriétaires. Dans le même temps, une action de prévention et de renseignement est mise en œuvre par toutes les unités territoriales de la gendarmerie. Cette action s'appuie sur le maillage territorial de la gendarmerie nationale qui permet une action dans la profondeur des territoires, au plus proche de la population. Parallèlement, l'ensemble des acteurs de la chaîne police judiciaire (unités recherches) sont mobilisés et engagés dans la recherche d'indices et le suivi des investigations. Pour autant, la gendarmerie a pris la mesure des nouvelles menaces qui pèsent sur l'environnement et a renforcé le dispositif dédié à cette problématique. Les effectifs de l'OCLAESP ont ainsi cru de près de 50 %, depuis le 31 janvier 2019 et 4 nouvelles antennes ont été créées en métropole et outre-mer (Bordeaux, Metz, Cayenne, Marseille), en 2020. D'autres détachements seront mis en place dans les prochains mois.